



**PRÉFET  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 11 mars 2024

### COORDINATION DES CONTRÔLES AGRICOLES

Pour répondre à la demande du Premier ministre d'instaurer un « **contrôle unique** », avec pas plus d'un passage annuel par exploitation dans le cadre des contrôles administratifs, une réunion s'est tenue ce jeudi 7 mars sous l'égide du préfet de la Somme.

Les organes de contrôles concernés étaient présents (DDTM, DDPP, DDETS, DREAL, DRAAF, DRASP, OFB, MSA de Picardie) pour faire un point de situation sur les contrôles administratifs menés dans les exploitations agricoles et renforcer leur coordination. L'objectif est d'éviter la multiplication de contrôles chronophages pour les exploitants agricoles.

A l'issue de cette réunion, un outil de suivi partagé entre les organes de contrôles sera mis en place. Les plans de contrôles annuels de chaque service seront également partagés pour tendre vers le contrôle unique.

Par ailleurs, un recensement des pièces sollicitées lors des contrôles en exploitation sera effectué afin de diminuer la charge administrative des agriculteurs. L'objectif est de ne pas redemander des pièces si un service les a déjà reçues, selon le principe « dîtes le nous une fois ».

Ces mesures seront présentées au monde agricole lors du Conseil agricole de la Somme se tenant ce lundi 11 mars à la Chambre d'agriculture. Le préfet y annoncera également les modalités de la visite pédagogique en exploitation, prévue en avril, qui permettra aux organes de contrôles de présenter les objectifs et modalités de leurs démarches.

**Service communication et  
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48

Mél : [pref-communication@somme.gouv.fr](mailto:pref-communication@somme.gouv.fr)



Préfet de la Somme



@Prefet80

51, Rue de la République  
80000 Amiens